



MASTIC SILICONE ACETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 02/02/2015

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : MASTIC SILICONE ACETIQUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Mastic

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SEMIN
1A RUE DE LA GARE
F-57920 KEDANGE-SUR-CANNER
T + 33 (0) 3 82 83 53 57 - F + 33 (0) 3 82 83 93 33
ludivine.winger@semin.com - www.semin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-46-7 (N° CE) 265-148-2	25-50%	Xn, R65
Ethyltriacétoxysilane	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4	2,5-10,0%	C, R34 R14

MASTIC SILICONE ACETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-46-7 (N° CE) 265-148-2	25-50%	Asp. Tox. 1, H304
Ethyltriacétoxysilane	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4	2,5-10,0%	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox.4, H302

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Donner de de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Premiers soins après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Premiers soins après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations importantes disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections

- Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|--|
| Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage | Aucune exigence particulière |
| Indications concernant le stockage commun | Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides. |
| Autres indications sur les conditions de stockage | Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations importantes disponibles

MASTIC SILICONE ACETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement :

64-19-7 acide acétique

VME Valeur momentanée : 25mg/m³, 10ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection respiratoire	: N'est pas nécessaire
Protection des mains	: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants	: Le choix des gants dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
	 Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration du matériau des gants	: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux	: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	: Pâteuse
Couleur	: Couleur diverses
Odeur	: Caractéristique
Point d'éclair	: 134 °C
Température d'inflammation	: 370 °C
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif
Limites d'exposition:	
Inférieure	: Non déterminé
Supérieure	: Non déterminé
Pression de vapeur	: Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	: Pas ou peu miscible
Viscosité dynamique à 20 °C	: 400000 mPas
Teneur en solvants :	
Solvants organiques	: 0,0%
VOC	: 0,00%

MASTIC SILICONE ACETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monxyde de carbone et dioxyde de carbone

Dioxyde de silicium (SiO₂)

Lors de la réticulation/polymérisation : Acide acétique

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
77-58-7 dilaurate de dibutylétain
Oral LD50 175mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation de la peau : Pas d'effet d'irritation

Effet primaire d'irritation de la peau : Pas d'effet d'irritation

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets : 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Emballages non nettoyés recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

MASTIC SILICONE ACETIQUE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA : néant

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine Polluant : néant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données

: FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemical Agency.

Phrases importantes:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
R14	Réagit violemment au contact de l'eau
R34	Provoque des brûlures
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.